

Conseil
Municipal
Mars
2015



MERY S/S MARNE

M A I R I E

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MERY SUR MARNE
COMPTE-RENDU N° 02/15 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 31 MARS 2015**

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le mardi 31 mars 2015 à 20 heures 30.

Conseillers présents : Mmes MAFFLARD Michelle et BOURREAU Isabel, Adjointes, Mmes AMBROZY Brigitte, GAUDEFROY Laure, LAURENT Sandrine, NAUDE Delphine, SILVERIO Christine, Mrs CANIPELLE Williams, CRESSON Réjean, DROLLER Yves, LIENART Pierre et PILLON Jean-François.

Absents excusés : Mme CADET Danielle représentée par Mme GAUDEFROY Laure,
Mr CATINAT Franck représenté par Mr DROLLER Yves.

Secrétaire de séance : Mr CRESSON Réjean

Approbation du compte-rendu du Vendredi 13 Février 2015.

DELIBERATIONS :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014

Délibération 11/15 :

Hors de la présence du Maire, sous la présidence de Mme Michelle MAFFLARD, adjointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve et vote le compte administratif 2014 de la commune, faisant ressortir un excédent qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	317 012,38 €		
Recettes	419 440,01 €		
Total	102 427,63 €	367 343,49 €	469 771,12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	53 300,47 €		
Recettes	15 067,33 €		
Total	- 38 233,14 €	56 047,89 €	17 814,75 €

Soit un excédent en résultat de clôture de **487 585,87 €**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR

Délibération 12/15 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, considérant que le compte de gestion est exact, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Délibération 13/15 :

Résultat de fonctionnement N – 1

Résultat de l'exercice	102 427,63 €
Résultat antérieur reporté	367 343,49 €
Résultat à affecter	469 771,12 €

Solde d'exécution d'Investissement N – 1

D 001 (Besoin de financement)	0,00 €
R 001 (Excédent de financement)	17 814,75 €

AFFECTATION

1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement	150 000,00 €
2) Reports en fonctionnement R 002	319 771,12 €

VOTE DES 3 TAXES

Délibération 14/15 :

En raison de la baisse des dotations de l'état, de la facturation de l'instruction des dossiers d'urbanisme (gratuite auparavant), des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité, des travaux de voirie auxquels on ne pourra surseoir indéfiniment, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix Pour et 1 Voix Contre décide d'augmenter de 1% les impôts locaux pour 2015, les taux d'imposition seront donc de :

Taxe d'Habitation	13,86 %	(13,72 % en 2014)
Taxe Foncière (bâti)	15,19 %	(15,04 % en 2014)
Taxe Foncière (non bâti)	38,17 %	(37,79 % en 2014)

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2015

Délibération 15/15 :

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de son Président et examine, par chapitre et par article, les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le Budget Unique qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement - Dépenses et Recettes	:	669 871,00 €
Section d'Investissement - Dépenses et Recettes	:	492 610,00 €

VOTE DES SUBVENTIONS :

Après délibération du Conseil, il est voté les subventions suivantes :

A.N.A.C.R :	50 €
Coopérative scolaire :	1 000 €

Il est décidé de ne pas verser de subvention à la Mutuelle du Trésor et à l'U.S.L.S.C.

La subvention pour l'association Mérypoppin'S sera décidée lors de la réception des comptes 2014 de celle-ci.

PRET C.R.C.ADélibération 16/15 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restructuration et mise en conformité d'accessibilité de l'école primaire et salle municipale pour un montant de 192 000 Euros. Il rappelle que ce projet est inscrit au budget de la Commune approuvé par le Conseil Municipal ce jour.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA BRIE PICARDIE, un prêt destiné au financement de cet investissement de :

Montant : 60 000 Euros
Durée : 10 ans
Taux : Fixe 1,65 %
Périodicité : Trimestrielle
Amortissement : progressif (échéances constantes)

La Commune de MERY SUR MARNE s'engage à verser 120 Euros de frais de dossiers.

Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

TRAVAUX

1°) Mise aux normes de la classe et de la salle polyvalente : la diffusion des CDROM aux entreprises a eu lieu le 30 mars avec une date limite de remise des offres au 27 avril à 17 heures. L'ouverture des plis est prévue le 28 avril.

2°) Afin d'empêcher le stationnement gênant à l'intersection de la route de Sainte-Aulde et de la rue du Bois, la mise en place d'ilôts de part et d'autre de celle-ci étant trop onéreux, une solution alternative consistant en la pose de 4 jardinières de forme hexagonale en béton pour un montant de 500 €H.T a été retenue.

3°) Le devis de réfection du rû de Courcelles suite à un effondrement est de 1 500 €T.T.C ; des bordures anti-stationnement seront posées à cet endroit.

4°) Le stationnement sur l'herbe Place du Calvaire provoque des dégradations. Le devis pour la pose de bordure anti-stationnement étant de 2 250 €T.T.C, la solution gratuite d'y mettre des grosses pierres fournies par Mr DELAITRE a été jugée préférable.

5°) Le stationnement côté pair dans la rue du bois étant gênant aux abords du virage, un arrêté sera pris interdisant ce stationnement qui sera matérialisé par un panneau et par une ligne jaune discontinue au sol.

6°) Demande de Mme ADILLON :

– d'un éclairage public dans le bas de la rue du Bac. Un devis a été reçu pour un montant de 1 334 €T.T.C. Par 13 Voix Contre et 2 Voix Pour le conseil décide de ne pas réaliser ces travaux.

– de limiter la vitesse de la rue du bac. Le Maire propose d'installer des panneaux de limitation 30 Km/h, le conseil par 9 Voix Contre et 6 Voix Pour refuse cette proposition.

7°) La remise en état de la place de l'église (suite à un effondrement) a fait l'objet de 4 demandes de devis. Ceux-ci seront examinés par la commission des travaux prochainement.

AFFAIRES DIVERSES

1°) Le conseil autorise le Maire à remplacer la tondeuse en panne (dont le coût des pièces à changer s'élève à 739,49 €T.T.C) par une neuve pour un montant de 1 200 €T.T.C, à acheter une 2ème débroussailleuse (500 €T.T.C) et à équiper l'atelier municipal d'une armoire vestiaire pour les agents.

2°) Le Maire fait part également du devis de peinture pour le préau de l'école d'un montant de 1 236,31 € TTC. Le conseil accepte. Les agents communaux se chargeront de l'exécution pendant les prochaines vacances.

3°) Trois devis ont été demandés pour le remplacement de la porte de l'atelier communal. Ceux-ci seront examinés par la commission des travaux.

4°) P.L.U : L'appel d'offres a été lancé le 10 mars à 6 cabinets. La commune étant couverte d'un site classé Natura 2000, il y a eu lieu d'ajouter un rectificatif pour évaluation environnementale. Les offres devront parvenir en mairie avant le 17 avril à 15 heures.

5°) Méry Animation organisera une brocante le 21 juin dans la Grande Rue et la rue de l'école.

6°) La commission des Fêtes a décidé d'organiser une manifestation le dimanche 13 septembre sous forme de jeux en équipe de 5 personnes (2 adultes / 3 enfants) et souhaite que l'ensemble du conseil apporte son aide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 35.

Le secrétaire de séance
R. CRESSON